

GE_GERICHTE ATAS/1426/2008 vom 1. Dezember 2008

GE Cour de justice, 2008-12-01, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_1426_2008

FR: GE_GERICHTE ATAS/1426/2008 du 1 décembre 2008

IT: GE_GERICHTE ATAS/1426/2008 del 1 dicembre 2008

Erwägungen

E. 10

Au vu de ce qui précède, il convient d'ordonner une expertise psychiatrique, laquelle comprendra une évaluation neuropsychologique, afin de déterminer si le recourant subit une incapacité de travail en raison d'un trouble psychique et, cas échéant, la date de survenance de cette incapacité. En revanche, il n'est pas nécessaire d'effectuer, comme le requiert le recourant, une nouvelle expertise orthopédique et neurologique pour les raisons évoquées ci-dessus.

E. 11

Cette expertise sera confiée au Dr J_____, médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, route de Berne 73, 1010 Lausanne.

A/240/2008 - 16/17 -

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.